

Préface

L'année qui vient de s'écouler aura vu le lancement d'un processus de réflexion visant, dans un avenir non lointain, à l'adoption d'un nouveau type de procédure. Destinée au traitement rapide des renvois préjudiciels relatifs aux dispositions adoptées dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, elle pourrait être appelée «procédure préjudicielle d'urgence». En effet, certains renvois préjudiciels dans ce domaine en plein développement nécessiteront un traitement particulièrement rapide, soit en raison de leur nature sensible, soit en raison des délais très stricts prévus par les textes législatifs communautaires. Le cadre procédural actuel n'étant pas apte à répondre à de tels besoins, seul un nouveau type de procédure est susceptible d'offrir les garanties d'efficacité requises.

L'année 2006 a été aussi marquée par un renouvellement partiel de la Cour qui a eu pour conséquence le départ de six de ses membres. Lors des nominations intervenues dans le cadre de ce renouvellement partiel, les gouvernements des États membres ont pris en considération le souci de préserver la stabilité de l'Institution, permettant ainsi à cette dernière de continuer sans heurts l'accomplissement de sa mission. La Cour ne peut que s'en réjouir.

Dans les pages du présent rapport, le lecteur trouvera une présentation complète de l'évolution et l'activité de l'Institution durant l'année 2006. Comme à l'accoutumée, une partie substantielle est consacrée à des exposés succincts mais exhaustifs de l'activité juridictionnelle proprement dite de la Cour de justice, du Tribunal de première instance et du Tribunal de la fonction publique, accompagnés de données statistiques.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Skouris', with a stylized flourish at the end.

V. Skouris
Président de la Cour de justice